

Point d'étape

Un accord unanime a été conclu au niveau de la Fonction Publique, en date du 26 janvier 2022. Il définit un socle minimal pour l'ensemble de la Fonction Publique d'État. A noter que cet accord ne porte que sur la partie Santé une négociation est en cours concernant la Prévoyance.

Ensuite (début 2023) doit s'ouvrir une négociation propre à chaque ministère, avec établissement d'un cahier des charges et choix de l'opérateur pour tout le périmètre ministériel. L'appel d'offre doit être lancé en 2024.

Une bascule de l'ancien vers le nouveau système devra ensuite s'opérer. Tout doit être mis en place au plus tard au 1er janvier 2025.

D'ici là, rien ne change pour les adhérent.e.s de la mutuelle référencée :

- ils et elles continuent de bénéficier de l'offre complète du système mutualiste de la FP : couplage Santé + Prévoyance incluant la compensation du 1/2 traitement en congés de maladie longs et incluant la dépendance pour tous (525 euros pour aider à payer l'EHPAD) ;
- ils et elles perçoivent 15 euros comme « acompte » du futur système ».

Rien ne semble donc avoir changé, et pourtant, le système mutualiste de la Fonction Publique a été condamné par l'ordonnance prise par la Ministre De Montchalin en 2021. D'ici 2024, les employeurs publics, pour nous le ministère des Finances, doivent négocier un accord avec les fédérations représentatives au CSAM et choisir, par marché public, un opérateur de protection complémentaire.

La nouvelle donne

Nous basculerons vers un mode qui sera très différent de ce que nous avons connu.

La notion de référencement est également à ranger aux oubliettes, avec un produit qui sera plus proche d'un marché public spécial.

A ce jour, la PSC est une forme de contrat privé entre le prestataire actuel (MGEFI) et l'agent.e (nota : en masse, sur les 130 000 agent.e.s, 100 000 sont adhérent.e.s MGEFI, et autant de retraités).

Dans le nouveau système, c'est le Ministère qui signera un contrat avec l'opérateur désigné.

Pour l'agent.e, l'adhésion sera obligatoire. L'affaire embarque donc l'ensemble des personnels (quel que soit leur grade soit dit en passant ...). Reste à voir comment ce caractère obligatoire sera perçu par les agent.e.s.

Les syndicats de la Fonction Publique d'État ont obtenu que les retraité.e.s puissent adhérer au contrat (même panier et cotisation en partie plafonnée) ; c'est une spécificité de la Fonction publique car dans le privé, les retraité.e.s sont exclu.e.s du contrat choisi par leur employeur et réservé aux seul.e.s agent.e.s en activité.

En termes de gestion, tout passera par les circuits administratifs RH/payé. Ce sera bien évidemment une charge supplémentaire pour les services concernés, notamment au moment de la mise en place.

L'analyse de Solidaires Finances

Avant tout **Solidaires Finances** à tenu a réaffirmer son attachement fondamental au statut de la Fonction Publique et au principe général de la Sécurité Sociale.

➤ Si le co-financement (à 50%) peut être considéré comme une réelle avancée (au-delà des 15 euros ...), **l'enjeu est désormais de l'étendre à l'ensemble de la cotisation (au-delà de la Santé, il y a la Prévoyance et la compensation du demi-salaire en congé long de maladie).**

➤ Le « panier » standard mis en place au niveau Fonction Publique peut être considéré comme une bonne base de départ ... surtout pour celles et ceux qui partent de plus bas ! (cas de plusieurs ministères). Mais, pour Bercy, le cas de figure est différent. En effet, nous partons d'un niveau plus élevé. Un recul n'est pas envisageable.

C'est de ce point de vue que nous mesurerons le succès ou non d'une négociation et même de sa légitimité.

➤ **Solidaires Finances** a bien évidemment des inquiétudes « techniques » quant à la réalisation de la période de bascule. Mais il y aura aussi et surtout la nécessité d'un portage politique afin de pouvoir arriver à une réelle solution de haut niveau.

Pour **Solidaires Finances** eu égard à la lourdeur du sujet, un renforcement des équipes concernées au sein du secrétariat général est impératif. Un travail en profondeur sera nécessaire.

Pour **Solidaires Finances**, il est nécessaire que les fédérations disposent d'un certain nombre de données dont nous avons dressé une première liste, reprise par plusieurs autres fédérations en séance.

Solidaires Finances a demandé que les données suivantes soient rapidement collectées et transmises en vu de l'ouverture des négociations début 2023 :

➤ le nombre de personnes (parmi les agent.e.s en activité) couvertes par une complémentaire. Cette donnée permettra de mesurer le progrès du futur système en termes de taux de couverture. Un moyen simple de le mesurer peut être de compter le nombre de personnes à qui les RH versent 15 euros de PSC ;

➤ quels sont les opérateurs et quelles sont les offres les plus répandues (donnée directement disponible pour l'opérateur référencé ; questionnaire qualitatif pour les agent.e.s touchant les 15 euros sans être MGEFI) afin de connaître le niveau de couverture avant le changement de système ;

➤ les données sur la population à couvrir (agent.e.s en activité, à la retraite et leurs familles) telles que l'âge, la répartition H/F, le nombre d'enfants, etc ;

➤ la proportion de rémunérations mensuelles supérieures à 3 400 euros (niveau du PMSS servant de plafond pour le calcul des cotisations fixées par la Fonction Publique) ;

.../...

Un consultant extérieur participait à cette réunion ce qui a permis d'apporter une plus value réelle et donner une dimension « pointue » aux échanges.

Une partie des échanges s'est concentrée d'ailleurs entre cet expert de l'administration et **Solidaires Finances**, qui témoigne de notre engagement dans ce dossier mais aussi de l'effort que l'administration doit encore faire pour constituer une équipe au Secrétariat général et dans les services RH de chaque administration.

Lors de cette réunion, nous avons pu constater une note d'ensemble interfédérale pour le maintien d'un « mieux-disant » bercyen.

il est clairement apparu que pour les fédérations des Finances Solidaires - CGT- FO, il faut avancer sur ce dossier dans des délais raisonnables et se donner le temps d'échanges constructifs et ainsi éviter une mise en place chaotique ou l'adoption d'un standard basique qui se ferait au détriment des agent.e.s. La volonté de certains de vouloir aller vite pour enclencher le plus vite possible la prise en charge à 50 % au vu de l'importance du dossier ne serait pas forcément le calcul le plus pertinent ni le plus noble...

.../...

➤ la proportion d'agent.e.s couvert.e.s par une offre complète (Santé + Prévoyance + compensation du 1/2 salaire en congés longs de maladie et surtout incluant la Dépendance) ;

➤ le nombre des retraité.e.s, la pyramide des âges, la répartition H/F ; les retraité.e.s sont, normalement référencé.e.s par les administrations financières afin de leur faire bénéficier de l'Action sociale ministérielle ;

➤ la liste des administrations, établissements publics et autorités administratives qui doivent faire partie du périmètre du contrat collectif du MEFSIN ;

➤ etc, cette liste n'est pas exhaustive mais toutes ces données seront indispensables pour connaître le niveau actuel du système dit du « Référencement », mesurer l'éventuel progrès avec le système de « PSC » (progrès en nombre de personnes couvertes, en niveau de la couverture, et en coût pour chacun.e).

Pour **Solidaires Finances**, ce dossier est emblématique à plus d'un titre :

- il illustrera (ou non) la marge de manœuvre de Bercy par rapport à l'envie (un peu permanente ...) d'imposer une solution unique au niveau Fonction Publique ;
- il met en jeu la responsabilité des fédérations appelées à prendre part aux négociations. Ces dernières auront un rôle à jouer en matière de choix du prestataire et de suivi du système (au travers d'une commission compétente, la CPPS) ;
- le sujet est par nature important pour les agent.e.s dans ses divers aspects (dont la Prévoyance) ;
- sachant que le choix du prestataire est valable 6 ans et que la mécanique se reproduira sûrement à l'identique pour l'échéance suivante au minimum, c'est vraiment d'un dossier à effet longue durée dont il s'agit au cas d'espèce.

Pour l'ensemble de ces raisons, il serait risqué de ne pas investir le sujet et de laisser les choses se dérouler sans y participer avec les moyens nécessaires, dans le respect des grands axes que nous avons évoqués plus haut.

Solidaires Finances prendra toutes ses responsabilités pour qu'à l'issue des discussions les agent.e.s puissent bénéficier du meilleur !

